

Soutien communal aux clubs sportifs et développement d'infrastructures

Fiche n° 9
Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Il s'agit d'un soutien communal afin de réaliser ou rénover différentes infrastructures sportives sur le territoire de Rochefort :

- Remise en état des infrastructures de l'ancien club de foot de Jemelle (buvette...) ;
- Remise en état des infrastructures du club de foot de Wavreille ;
- Création d'une piste d'athlétisme à Jemelle.

2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

Les habitants relèvent la diversité et le dynamisme des associations et des clubs sportifs, le caractère satisfaisant des services et d'équipements, dont les plus conséquents sont centralisés à Han-sur-Lesse, Jemelle et Rochefort (plusieurs villages sont équipés de Petites Infrastructures Sportives de Quartier « PISQ »), mais également la vétusté du hall omnisport et des infrastructures sportives de Wavreille et Jemelle ou encore le manque d'une piste d'athlétisme sur le territoire.

La CLDR souligne que création d'une piste d'athlétisme est un projet très ambitieux, mais il y a une réelle demande, évoquée aussi dans le cadre de la rénovation du complexe sportif de Jemelle. Il faut donc garder cette idée.

3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)

En 2030...											
Défi 1 : Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				Défi 2 : Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			Défi 3 : Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			Défi 4 : Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

2.2/ Améliorer l'aménagement des espaces publics (*cohérence, harmonie, image*) et renforcer la sécurité objective et/ou subjective.

4.1/ Mettre en place des initiatives pour les différentes tranches d'âges (*viser à mieux accompagner les aînés, développer les services d'accueil et /ou garde de la petite enfance : 0-3 ans...*), avec une attention accrue et spécifique envers les jeunes.

Annexes /